



TARIFS 2018 ¹

TAXE DE SÉJOUR

A compter du 1^{er} janvier 2017,
l'association est soumise au paiement de la taxe de séjour.
Cette mesure est applicable au Clot Raffin qui entre dans la catégorie :
"Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement
ou sans classement" et concerne les personnes âgées de 18 ans et plus.
Pour Les Rochas, la Mairie de Champoléon n'applique pas la taxe de séjour.

ADHÉSION LOISIRS-MONTAGNE (Validité jusqu'à l'Assemblée Générale du 24 novembre 2018)	
18 ans et plus	18 €
16 à 18 ans/Etudiant/Demandeur d'emploi	10 €
Moins de 16 ans	0

NUITÉES		
<i>minimum de paiement : 5 personnes/nuitée</i> ²	Adhérent	Non adhérent
18 ans et plus	9 €	15 €
16 à 18 ans/Etudiant/Demandeur d'emploi	6,50 €	10 €
12 à 16 ans	4,50 €	5 €
3 à 12 ans	0	3 €
Moins de 3 ans	0	
Réduction famille nombreuse (s'appliquant à toute la famille) :	10% pour 3 enfants 20 % pour 4 enfants et +	

ARRHES A LA RÉSERVATION (obligatoire) <i>L'organisateur d'un séjour est obligatoirement adhérent.</i>	
Pour un séjour, par semaine	50 €
Pour un WE	20 €

TAXE DE SÉJOUR (Clot Raffin uniquement)	
Par nuitée	Adhérent & non adhérent
18 ans et plus	0,50 €

L'association accepte les **Chèques Vacances ANCV**, ainsi que les **Bons CAF**.

¹ Mise à jour en CA du 10 février 2018.

² Le minimum de paiement a été abaissé à 5 (contre 7 auparavant) par décision du CA en date du 21 janvier 2017.